

Notes

1. Pillet-Carstens, *Bibliographie der Troubadours*, n° 202, p. 169-171.
2. La table de *C* contient deux listes : l'une où les pièces sont groupées sous les noms de leurs auteurs respectifs, et une autre où elles se suivent d'après l'ordre alphabétique de leurs *incipit*. C'est dans la première que se trouve — sous forme de correction à côté de l'*incipit* de la pièce, et faite de la même main qui a écrit la rubrique de tout le groupe — l'attribution : *Jaufre rudelh*. Concernant la table du ms. *C*, voir Gröber, *Die Liedersammlungen der Troubadours*, p. 575-576.
3. Copiés dans Jeanroy, *Les chansons de Jaufre Rudel*.
4. Pour cette attribution, la situation est analogue à celle que nous avons décrite à propos de l'attribution de la pièce n° V dans la table de *C* : Ici, *perdigos* est écrit dans la même liste et de la même façon que, là, *Jaufre rudelh*.
5. *Revue des langues romanes*, t. 56, 1913, p. 417-418.
6. Le fait que, dans la tornade, l'auteur adresse sa chanson à une dame de Narbonne n'est cependant pas un critère, car Saill de Scola a probablement fait un séjour à la cour d'Ermengarde de Narbonne (voir Bergert, *Die von den Trobadors genannten oder gefeierten Damen*, p. 7, n. 5).
7. *Zeitschrift für romanische Philologie*, t. 7, 1883, p. 197-202.
8. *Giornale storico della letteratura italiana*, t. 2, 1883, p. 395-406.
9. *Rambertino Buvalelli*, p. 23.
10. Il fut, en effet, « podestà » de différentes villes.
11. *Ibid.*, p. 23, n. 1.
12. *Ibid.*, p. 51, n. 1.
13. Voir ci-dessus, p. 17-18.
14. Voir ci-dessus, p. 22.
15. C'est le cas, justement, de la pièce n° V, faussement attribuée par le ms. *R* à Jaufre Rudel (voir ci-dessus, p. 37).
16. Tel est aussi l'avis de Stimming (*Literarisches Zentralblatt*, t. 61, 1910, col. 129-130).
17. *Folquet de Marseille*, p. 133*, n. 1.
18. *Poésies du troubadour Aimeric de Belenoi*, p. 32-33.
19. Voir Gröber, *Die Liedersammlungen der Troubadours*, § 59, p. 465.
20. *Ouvr. cité*, p. 32, n. 3.
21. P. 80.
22. Jeanroy et Salverda de Grave, *Poésies de Uc de Saint-Circ*, p. 205-206.

23. Voir *ibid.*, p. XII.
24. Voir ci-dessus, p. 35.
25. Voir Anglade, dans *Annales du Midi*, années 31/32, 1919-20, p. 162, et Cavaliere, dans *Biblioteca dell' « Archivum Romanicum »*, sér. I, t. 22, p. VI-VII.
26. *Die provenzalische Tenzzone*, p. 33-38.
27. *Die Tenzonen ... der ... d'Uisel*, p. 27-32.
28. Les strophes de Peire sont reproduites selon Crescini, *Manuale per l'avviamento agli studi provenzali*, p. 183, et celles du moine, selon Klein, *Die Dichtungen des Mönchs von Montaudon*, p. 25-26. — A l'exemple de Zenker, nous appellerons désormais la satire de Peire d'Auvergne SI et celle du moine de Montaudon SII. — Nous avons donné une traduction de la strophe 7 de SII à la p. 17; la traduction de la strophe 8 de SI se trouve ci-dessous, p. 52, n. 1; comme, pour résoudre le présent problème, il n'est pas nécessaire de connaître le sens de SII 8, nous nous bornerons donc à traduire ici SI 7 : « Et le sixième, Grimoartz Gausmars, [en sera accusé,] qui est chevalier mais qui va comme jongleur. Celui-là agit mal qui le lui permet et lui donne des vêtements verts et multicolores ; car si cet homme-là est équipé maintenant, cent autres se feront jongleurs par la suite.»
29. Nous ne donnerons ici que les variantes essentielles de *Chantarai d'aquestz trobadors* : 37 Grimoartz ADIKN2, Gramoart *a*; Elias CR, Gausmar(s) *Ca*, Gaumars ADR, Gaumas IKN2. — 41 sempars *A*, som par *a* ; semprars DIKN2. — 43 Peire de Monzo *a*; Peire Bermon se CR. — Dans ADIKN2, toute la strophe 8 = la strophe correspondante de la satire du moine.
30. *Ouvr. cité*, p. 33-38.
31. Zenker ne mentionne pas la leçon de IKN2, *Gaumas*, provenue, peut-être, par l'influence de formes parallèles comme *escars-escas* (voir Schultz-Gora, *Altprovenzalisches Elementarbuch*, § 97, p. 64).
32. Zenker, *ouvr. cité*, p. 33.
33. *Ibid.*, p. 37.
34. *Ibid.*, p. 37.
35. *Annales du Midi*, année 2, 1890, p. 295-296.
36. *Deutsche Literaturzeitung*, t. 9, 1888, col. 1146.
37. *Zeitschrift für romanische Philologie*, t. 12, 1888, p. 540-541.
38. *Literaturblatt für germanische und romanische Philologie*, année 10, 1889, col. 109.
39. *Zeitschrift für romanische Philologie*, t. 13, 1889, p. 294-296.
40. *Ibid.*, t. 14, 1890, p. 160-168.
41. *Ibid.*, t. 16, 1892, p. 437-445.

42. *Romanische Forschungen*, t. 12, 1900, p. 850-852.
43. *Zeitschrift für romanische Philologie*, t. 18, 1894, p. 270-272; *Manuale per l'avviamento agli studi provenzali*, p. 183-184; *Atti del Reale Istituto Veneto*, 86 II, 1926-27, p. 1203-1228.
44. *Romanische Forschungen*, t. 12, p. 765-766. Zenker traduit cette strophe de la manière suivante (*ibid.*, p. 817): « Et Peire Bermon s'abaissa en ne refusant pas, comme il le fallait, le don que lui fit le comte de Toulouse. Aussi agit-il d'une façon louable, celui qui le vola, et il eut seulement le tort de ne pas lui tailler les testicules. »
45. *Provenzalische Chrestomathie*, 6e éd., p. 118.
46. *Manuale per l'avviamento agli studi provenzali*, p. 183.
47. *Zeitschrift für romanische Philologie*, t. 18, 1894, p. 271.
48. *Atti del Reale Istituto Veneto*, 86 II, p. 1209 ss.
49. *Manuale per l'avviamento agli studi provenzali*, p. 183-184.
50. *Zeitschrift für romanische Philologie*, t. 41, 1921, p. 545-546.
51. *Atti del Reale Istituto Veneto*, 86 II, p. 1211-1225.
52. *Zeitschrift für romanische Philologie*, t. 16, 1892, p. 437-438.
53. *Ouvr. cité*, p. 1211 ss.
54. *Studi medievali*, nouv. série, t. 3, 1930, p. 53-70.
55. Nous reprenons, dans notre critique de Zenker concernant d'abord SI 8 et ensuite SI 7, la même disposition qu'il emploie lui-même, en résumant ses arguments dans l'édition des poésies de Peire d'Auvergne, *Romanische Forschungen*, t. 12, p. 850-852 et 847-889.
56. *Atti del Reale Istituto Veneto*, 86 II, p. 1219.
57. *Zeitschrift für romanische Philologie*, t. 14, 1890, p. 161.
58. Voir ci-dessus, p.53-54.
59. C'est pourquoi, aussi, le nombre des pages que nous avons cru devoir consacrer à la discussion de cette théorie paraît à première vue disproportionné au regard du nombre de celles où il sera question directement de SI 7.
60. Appel dit aussi (*Zeitschrift für romanische Philologie*, t. 14, p. 167) de cet argument, qu'il est « en soi critiquable » .
61. Appel, *ibid.*, p. 168 : « L'identité des rimes..., — si nous ne voulons pas la considérer, en fin de compte, comme purement fortuite, — s'explique en admettant que c'est la strophe sur Gausmar qui a servi de modèle à la strophe sur Adémar, et non l'inverse. »
62. Chabaneau, *Biographie des troubadours*, Histoire générale de Languedoc, t. 10, p. 282, 219, 256, 265, 278, 259.

63. *Ibid.*, p. 220, 301, 256, 265, 293, 259. — Nous citerons ici la *vida* de Peirol, parce que nous y retrouvons presque les mêmes termes que dans celle de Guilhem Adémar : *Peirols si fo us paubres cavaliers ... E quan vi que non se poc mantener per cavalier, el se fetz joglar...*

64. Voir Dauzat, *Les noms de famille de France*, p.85.

65. Notons, dans Förstemann, *Altdeutsches Namenbuch*, les noms germaniques *Gademar* (col. 563), *Gazmar* (col. 626) et *Gausmar* (col. 619). Bien qu'ils ne soient mentionnés que dans des documents des VIIIe-Xe siècles, il n'est pas, *a priori*, impossible qu'ils aient subsisté (*Gademar* sous la forme, précisément, de **Gazemar*) jusqu'à l'époque où les manuscrits en question ont vu le jour ; et cela expliquerait mieux encore les erreurs supposées des scribes.

66. Nous venons de voir que le nom de *Gausmar* est mentionné dans des documents du moyen-âge.

66. Cette chanson, dans les deux mss., *Ce*, qui la conservent, est faussement attribuée à Jaufre Rudel à cause de la ressemblance de son *incipit* avec celui de 262,2, *Lanquan li jorn son lonc en mai*. (Nous avons constaté la même chose pour une des poésies mêmes de Guilhem Adémar le n° V, *Lanquan vei florir l'espiga*.) Dans la pièce (v. 60), l'auteur se nomme, lui-même, *en Grimoartz*.

67. Dans *E*, cette rubrique a été écrite tardivement par une autre main. L'index de *B* porte aussi *Guillem Gasmar*.

68. *Die provenzalische Tenzzone*, p. 33.

69. *Ibid.*, p. 39.

70. *Ibid.*, p. 41.

71. Dans *Romanische Forschungen*, t. 12, p. 854, Zenker précise cette distance : à 25 km sud-ouest d'Ussel.

72. *Zeitschrift für romanische Philologie*, t. 12, 1888, p. 540.

73. *Annales du Midi*, année 2, 1890, p. 296-298.

74. *Literaturblatt für germanische und romanische Philologie*, année 10, 1889, col. 109.

75. *Zeitschrift für romanische Philologie*, t. 13, 1889, p. 296-298.

76. Nous ne comprenons pas comment Zenker et Appel ont eu connaissance d'un nom *Asmar*, forme à deux syllabes d'*Ademar*.

77. La forme *Aesmar* compte certainement trois syllabes, comme dans la tenson *Miraval, tenzon grazida* entre Ademar (lo negre ?) et Raimon de Miraval (1,1). Pour respecter le nombre exigé de syllabes, il faut donc, comme Appel l'a fait plus tard (*Chrestomathie* 6, n° 98 p. 137-138), introduire ici la leçon de *C. Aymar*.

78. Zenker oublie la strophe 2, qui, dans les deux satires, a la même rime *ier*.

79. *Zeitschrift für romanische Philologie*, t. 14, 1890, p. 168.
80. Appel eût pu ajouter XII, v. 52 et XIV, v. 41 (dans *IK*).
81. Comme nous venons de le dire, la forme dissyllabique ne se trouve, en réalité, que dans un de ces manuscrits.
82. Voir aussi *Revue des langues romanes*, t. 33, 1889, p. 408-409.
83. *Zeitschrift für romanische Philologie*, t. 16, 1892, p. 444-445.
84. *Romanische Forschungen*, t. 12, p. 849 et 853.
85. *Die Tenzonen ... der ... d'Ussel*, p. 31. Nous faisons abstraction du duc de la Salle de Rochemaure, qui parle de cette question dans *Les troubadours cantaliens* (t. 1, p. 373-396, et t. 2, p. 486-493); car il est, pour citer M. Jeanroy (*Romania*, t. 42, 1913, p. 115-116), « étranger aux procédés et aux scrupules ordinaires de la critique ».
86. *Dichtungen der Trobadors*, 3e fasc., p. 213-214.
87. Dans les notes de la tenson, p. 247-248.
88. *Les poésies des quatre troubadours d'Ussel*, p. 18, n. 4.
89. *Atti del Reale Istituto Veneto*, 86 l, p. 216.
90. *Ibid.*, p. 217.
91. Voir Crescini, *Manuale per l'avviamento agli studi provenzali*, p. 369, glossaire, *coiden*.
92. Aussi Appel est-il d'accord à ce sujet (*Literaturblatt für germanische und romanische Philologie*, année 10, 1889, col. 109) : « Mais *Eble de Saignas* [du n° 218,1] est probablement le *Eble de Sagna* nommé dans SI. »
93. *Romanische Forschungen*, t. 12, p. 853-854.
94. Pour toutes les chansons des frères d'Ussel, excepté la tenson na 218,1, nous donnons les traductions d'Audiau.
95. *Die provenzalische Tenzone*, p. 39. Qu'Appel, sur ce point, ait passé entièrement sous silence cette intelligente remarque de Zenker ne plaide pas en faveur de la cause qu'il défend.
96. *Dichtungen der Trobadors*, p. 214, n. 1.
97. Voir ci-dessus, p. 59.
98. Voir P. Joanne, *Dictionnaire géographique et administratif de la France*, t. 6, p. 4020, et A. Joanne, *Dictionnaire géographique de la France*, p. 2001. Selon ce dernier ouvrage, il subsiste à Saignes, Cantal, des « ruines d'un château fort » et à Saignes, Lot, des « restes d'un ancien château ».
99. Voir Audiau, *Les poésies des quatre troubadours d'Ussel*, p. 109-111.
100. P. 49.
101. Il est vrai que Carstens (*Die Tenzonen ... der ... d'Ussel*, p. 22) n'ajoute pas à la probabilité de sa thèse en appelant l'attention sur les mots *pro salute animae* du document de 1228, car la

même formule apparaît déjà dans un document de 1195 : *Ebla Usseli dedit . . . pro salute animae suae* ... (cité de Audiau, *Les poésies des quatre troubadours d'Ussel*, p. 109; concernant le document de 1228 et la thèse de Carstens, voir ci-dessus, p. 59 et p. 61).

102. *Ibid.*, p. 23.

103. Voir ci-dessus, p. 60.

104. Par contre, nous avons laissé de côté les formes *Ademar* se trouvant dans les chartes en langue latine, parce qu'elles sont susceptibles d'avoir été influencées par *Ademarius*.

105. De même, chartes n.os 59 (1150); 82,1 (1157); 94,17,19 (1160); 110,16 (1166); 111,12 (1166); 135,1,8 (1172); 143,14 (1174); 153,1,5,8 (1176); 193,6 (1181); 248,11,21 (1190); 252,21 (1190); 265,18 (1192); 275,9 (1193); 280,4,12 (1194); 303,25 (1196); 314,4 (1197); 315,19 (1198); 319,8 (1198); 320,7 (1198); 338,9 (1200).

106. De même, charte n° 27,9 (1135).

107. De même, charte n° 310,23 (1197).

108. De même, chartes n.os 127,1 (1170); 129,10 (1170); 160,16 (1177); 202,28 (1182); 298,8 (1195).

109. De même, chartes n.os 145,9 (1175); 171,7 (1179); 188,1,6,15 (1181); 214,8 (1185); 215,10 (1185); 232,28 (1187); 269,3 (1193); 270,1,4 (1193); 317,25 (1198); 343,3,7,8,9 (1200).

110. De même, charte n° 227,10 (1185).

111. Dans une charte de 1239 (*Layettes*, t. 2, p. 403 b, n° 2787), le comte de Valentinois est désigné par la forme latine régulière *Ademarius*. *Aimar* était un nom fréquent parmi les anciens comtes de Valentinois et les anciens vicomtes de Limoges. C'est ainsi qu'Adémar V de Limoges est nommé *Aimar* (dans le n° 80, 21, v. 75, 85) à côté de *Azémar* (n.os 80, 20, v. 11; 80, 39, v. 41; 80, 44, v. 10) par Bertrand de Born et *Aimar* par Giraut de Bornelh (n° 242, 56, v. 19).

112. C'est, proprement, de *t* intervocalique qu'il s'agit, puisque la forme originelle est germ. *A t h a m a r u* (voir Förstemann, *Altdeutsches Namenbuch*, *atba*, col. 156, et *maru*, col. 1099-1101); mais cette forme a dû suivre un développement analogue à celui de, par exemple, *spatba* > *espada espaza*, *metipse* > *medeis mezeis meeis*, *Ruthenicum* > *Rodergue Rozergue Roergue*, **gratire* > *grazir*, *potestatem* > *podestat pozestat poestat*, etc. (voir Schultz-Gora, *Altprovenzalisches Elementarbuch*, § 75 a, Appel, *Provenzalische Lautlehre*, § 46 b et c, et Ronjat, *Grammaire istorique*, t. 2, § 268, p. 83-84), et a rejoint ainsi les mots à *d* intervocalique. Quant à l'explication du développement exceptionnel des mots cités ci-dessus et d'autres, Ronjat est enclin à adopter celle de Grammont, selon laquelle il s'agirait « ici d'emprunts probablement assez anciens entre parlers se trouvant à des stades différents de l'évolution des consonnes intervocaliques

: un parler où *t*, *d* sont en train de devenir *d*, *z* transforme en *grazir* un *gradir* emprunté à un parler où *t*, *d* > *d*, *z* est déjà un fait accompli », Cette explication convient bien à un nom de famille comme Adémar, qui est éminemment voyageur.

113. *An Outline of the Phonology and Morphology of Old Provençal*, § 65, p. 49.

114. Voir aussi Schultz-Gora, *Altprovenzalisches Elementarbuch*, § 77 a, et Appel, *Provenzalische Lautlehre*, § 46.

115. L'a intertonique de *Athamaru* doit être passé à *e* par dissimilation (voir Ronjat, *ouvr. cité*, t. 1, § 183, p. 320).

116. Voir Ronjat, *ibid.*, t. 1, § 195, p. 348-349.

117. Notons que la forme *Aimar* < *Aemar* a reçu des renforcements de *Aimar* < *Ag(a)mar* (voir Förstemann, *ouvr. cité*, col. 23).

118. *Ouvr. cité*, t. 2, § 289γ, p. 123.

119. Voir aussi Gillieron, J., et Edmond, E., *Atlas linguistique de la France*, carte n° B 1715 « Sueur ».

120. Voir J. Bonnafous, dans *Le français moderne*, janvier 1947, p. 40.

121. Voir ci-dessus, p. 57.

122. Voir ci-dessus, p. 37.

123. *Studi medievali*, t. 1, 1904-05, p. 598.

124. F. Naudieth, *Der Trobador Guillem Magret*, p. 126.

125. Voir Gröber, *Die Liedersammlungen der Troubadours*, p. 368-401.

126. Ce cas est analogue à celui de l'attribution des pièces n.os V et VII dans la table de C : dans le groupe des pièces attribuées à Peire Raimon, l'auteur même de la table a écrit, à côté de *Enquera·m vai recalivan : Gancelm Faidit*.

127. *Annales du Midi*, années 31/32, 1919-20, p. 157-189 et 257-304, et *Biblioteca dell' « Archivum Romanicum »*, sér. I, t. 22.

128. *Ibid.*, p. IX.

129. Les traits horizontaux sont placés au-dessus des vers par lesquels commencent les tornades, et leur nombre indique, dans chaque cas, le nombre des envois ; les rimes féminines sont désignées par : ' (a', b', etc.), et un mot-refrain par une lettre majuscule.

130. F. W. Maus, *Peire Cardenals Strophenbau in seinem Verhältnis zu dem anderer Trobadors*. M. István Frank a terminé un remaniement du répertoire que donne Maus, dans cette œuvre, des schémas métriques utilisés par les troubadours. L'ouvrage de M. Frank, qui est actuellement sous presse, sera intitulé *Répertoire métrique de la poésie des troubadours*.

131. Dans les strophes III et IV, la première rime est *iu*, et dans les strophes V et VI, elle est *ort*.

132. On pourrait dire que la pièce n° XI est une combinaison d'une chanson à *coblas doblas* et ce que Guiraut Riquier appelait une *canço redonda* (Voir Jeanroy, *La poésie lyrique des troubadours*, t. 2, p. 83).

133. Voir Jeanroy, *La poésie lyrique des troubadours*, t. 2, p. 69 ss.; aussi Appel, *Bernart von Ventadorn*, p. cxiii ss. Pour la comparaison avec Guilhem Adémar, nous renvoyons le lecteur, sur chaque point particulier, au tableau correspondant.

134. Chez notre troubadour, on peut discerner la tripartition dans onze pièces, les n.os II, III, IV, VI, VII, IX, X, XI, XII, XV, XVI. Dans deux autres, les n.os V et VIII, on peut dire qu'il y a tripartition, à condition de regarder le deuxième pied comme « tronqué ». (Voir Jeanroy, *ouvr. cité*, t. 2, p. 71).

135. Chez Bernart de Ventadour, il y en a dans 27 pièces sur les 39 qu'il a composées ; dans toutes les 27, cependant, elles sont mélangées avec des rimes masculines.

136. Jeanroy, *ouvr. cité*, t. 2, p. 75.

137. *Ibid.*, p. 76.

138. Spanke, *Beziehungen zwischen romanischer und mittellateinischer Lyrik*, p. 56 ; Spanke appelle cette strophe « Romanzenstrophe ».

139. P. 85-87.

140. Voir *Poésies du troubadour Aimeric de Belenoi*, p. 32, n. 3.

141. Ce trait, qui se rencontre souvent, a été mis en lumière par Bartsch, dans *Die Reimkunst der Troubadours* (Jahrbuch für romanische und englische Literatur, t. 1, 1859, p. 178).

142. Dans ce dernier poème, les rimes s'enchaînent par couples.

143. En ce qui concerne le n° XV, la tenson entre Guilliem Adémar et Eble d'Ussel, nous n'y relèverons naturellement que les cas de césure se trouvant dans les strophes rédigées par notre troubadour.

144. *Vom französischen Versbau alter und neuer Zeit*, p. 100-101.

145. Voir Appel, *Bernart von Ventadorn*, p. cxvi-cxviii.

146. Voir Anglade, *Las leys d'amors*, t. 2, p. 37-38.

147. Les citations, ici et dans la suite, sont de l'ouvrage cité d'Appel, auquel nous avons emprunté la disposition pour notre étude de l'hiatus.

148. Voir Anglade, *ouvr. cité*, p. 38.

149. Voir Anglade, *ibid.*, p. 37.

150. Dans les deux exemples du n° VII, comme dans ceux, cités plus loin, du n° XV, les mots sont en plus séparés par la césure.
151. Voir Anglade, *ouvr. cité*, p. 37. Appel énumère par la suite *so no quo*, que nous avouons, cependant, ne pas avoir trouvés dans les *Leys*.
152. Voir Anglade, *ibid.*, p. 38.
153. *Ibid.*, p. 38.
154. Il est vrai que *mi* et *me* dans VII,46, et IX,38, sont gouvernés par des prépositions — *cum a mi er, de me o dis* — et que, par conséquent, ils portent l'accent, ce qui rend l'hiatus tout naturel ; mais, d'autre part, les troubadours ne redoutent pas de placer *me* et *mi* atones devant des mots commençant par une voyelle (voir Levy, dans *Literaturblatt*, année 7, 1886, col. 505-506).
155. Crescini, *Manuale per l'avviamento agli studi provenzali*, p. 35.
156. Voir Appel, *Provenzalische Lautlehre*, § 46 d et § 18.
157. Voir *ibid.*, § 63, p. 95.
158. Pour ce qui est de V, 34, *verdier*, voir A. Brossmer. *Aigar et Maurin*, p. 80, note du v. 944.
159. Crescini, *ouvr. cité*, p. 135.
160. Voir aussi Appel, *ouvr. cité*, § 59 d.
161. *Bernart von Ventadorn*, p. cxviii-cxxii.
162. *Ibid.*, p. cxx.
163. C'est M. Frank qui, après avoir consulté son répertoire (voir ci-dessus, p. 76, n. 2), nous a signalé ces rapports.
164. Chabaneau, dans *Revue des langues romanes*, t. 25, 1884, p. 218-219.
165. Éd. Kolsen, n° LII, t. 1, p. 366-373.
166. Stimming, *Bertran von Born*, 2e éd., n° VI, p. 70-71.
167. Desazars, dans *Revue des Pyrénées*, t. 23, 1911, p. 57-58.
168. *Ibid.*, p. 59.
169. Azaïs, *Les troubadours de Béziers*, p. 22-23.
170. Chabaneau, dans *Revue des langues romanes*, t. 27, 1885, p. 157-158.
171. Au v. 25.
172. Voir Maus, *Peire Cardenals Strophensbau*, p. 21, et Stimming, *ouvr. cité*, p. 162, note du n° VI, v. 25.
173. Voir *Revue des Pyrénées*, t. 23, 1911, p. 57 et 62.
174. Voir p. 223-224, note du n° IX, v. 47.
175. *Revue des langues romanes*, t. 27, 1885, p. 157.

176. Remarquons, toutefois, que la deuxième rime reste la même dans toutes les strophes du sirventés, alors que, dans les *coblas*, elle varie de la même façon que la première.
177. Voir Jeanroy, *La poésie lyrique des troubadours*, t. 1, p. 398.
178. Voir Jeanroy, *ibid.*, p. 421.
179. Éditée par Appel, dans *Provenzalische Inedita*, p. 21-22.
180. *Deux troubadours narbonnais*, p. 34.
181. Éditée par Appel, *ouvr. cité*, p. 281-282.
182. Voir Jeanroy, *ouvr. cité*, t. 1, p. 343.
183. Dans les vers 7-9 des deux pièces, les mots-rimes sont même identiques.
184. Napolski, *Leben und Werke des Trobadors Ponç de Capduoill*, n° XVIII, p. 75-77.
185. Kolsen, *Dichtungen der Trobadors*, 3e fasc., p. 217-220.
186. Klein, *Der Troubadour Blacassetz*, n° III, p. 8-9.
187. Voir Jeanroy, *ouvr. cité*, t. 2, p. 69, 177-178 et 262.
188. Voir Jeanroy, *ibid.*, t. 1, p. 352.
189. Voir *Grundriss zur Geschichte der provenzalischen Literatur*, § 24, p. 27-32.
190. En ce qui concerne les autres données touchant ces manuscrits et dont le lecteur pourra avoir besoin, nous renvoyons celui-ci à la bibliographie de Pillet-Carstens. — Des références complètes aux éditions diplomatiques mentionnées dans notre liste de manuscrits se trouvent dans la bibliographie à la fin du présent ouvrage.
191. Pour les pièces qui ne sont contenues que dans une seule de ces parties, nous désignerons le manuscrit simplement par *D*.
192. Pour ce qui est des mss. *I*, *K* et *N*, il arrive quelquefois que deux textes différents soient contenus dans le même chansonnier. Nous avons, alors, cité ces textes *I1* et *I2*, *K1* et *K2*, *N1* et *N2*. Aux endroits où les deux textes présentent la même leçon, nous avons désigné *I1* et *I2*, *K1* et *K2*, *N1* et *N2* sous les sigles communs *I*, *K* et *N*.
193. Ce ne fut qu'en juillet 1946 que le Pierpont Morgan Library acheta le ms. *N* à la collection de Sir Thomas Philipps à Cheltenham. Jusqu'à cette date, le manuscrit était inaccessible au public, au grand regret des provençalisans, et nous sommes le premier qui ait pu en profiter pour une édition de troubadour. — Le numéro de dépôt nous a échappé.
194. *A* et *B* sont en rapport très étroit l'un avec l'autre ; Gröber (*Romanische Studien herausgeg. von E. Boehmer*, t. 2, § 60, p. 466-471) considère qu'ils ont une source commune.
195. Voir *Grundriss zur Geschichte der provenzalischen Literatur*, p. 27.
196. *Ouvr. cité*, p. 462.

197. Ceci se réfère à un jugement énoncé, en 1863, par Grützmacher, dans *Archiv für das Studium der neueren Sprachen und Literaturen*, t. 34, année 18, p. 141.
198. *Ouvr. cité*, p. 574-576.
199. Dans *I trovatori d'Italia*, p. 188.
200. *Ibid.*, n. 2.
201. Ce n'est pas à *C* que *A* cède ici le pas, mais à *a1*, qui, concernant la tradition de cette pièce, prend une position à part vis-à-vis de l'ensemble des autres manuscrits.
202. Voir la note de la pièce, à la p. 205.